

Rapport Moral de l'AMAPA pour l'année 2023

Chers amis,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport moral de l'AMAPA pour l'année 2023, qui pour ma part vient clore plus de 12 années de présidence à la tête de l'association. C'est pour moi l'occasion d'exprimer ma profonde gratitude envers nos subventionnaires, nos membres et nos partenaires qui ont rendu possibles nos actions au cours de cette année et de toutes celles qui ont précédé.

L'AMAPA a été fondée il y a maintenant 22 ans sur la base d'une philosophie assez simple : former des auteurs et des producteurs afin de les faire intervenir comme médiateurs dans des litiges professionnels difficiles à juger par les tribunaux. Au fil des années, l'AMAPA a réussi le pari un peu fou de fédérer autour d'une même table les acteurs les plus dynamiques du cinéma et de l'audiovisuel, tous convaincus par la nécessité de recourir à la médiation pour rechercher en toute confidentialité une solution aux conflits qui opposent les professionnels.

Au cours des 12 dernières années, l'AMAPA a connu une croissance significative, aussi bien en termes d'adhésions que de médiations, témoignant d'une volonté de cohésion dans les pratiques du métier. Aujourd'hui, l'AMAPA compte 17 membres avec l'AGRAF, dernière organisation professionnelle à nous avoir rejoints et pour laquelle nous avons formé des médiateurs en avril dernier.

En 2023, ce ne sont pas moins de 30 dossiers qui ont été traités et depuis janvier 2024, 16 nouveaux cas ont déjà été enregistrés. L'augmentation du nombre de dossiers montre que l'AMAPA a su développer chez les professionnels un réflexe alternatif à la judiciarisation des conflits.

Le rayonnement de l'AMAPA repose sur l'engagement de ses membres - vous tous ici présents qui prescrivez régulièrement son recours à vos adhérents - ainsi qu'à la qualité de ses médiateurs solidement formés par Alain Pekar-Lempereur, fidèle à notre association depuis sa création. Pour reprendre une formulation que je lui ai volée, je résumerais l'action de l'AMAPA de la façon suivante : « *nous sommes là pour aider les parties à s'aider* ». En définitive, l'AMAPA œuvre pour un monde où la collaboration et le respect sont le pilier de la résolution des différends.

En relisant les rapports moraux des 15 dernières années, je suis frappée de constater à quel point l'AMAPA a su peu à peu s'imposer dans nos métiers. En premier lieu par la généralisation de la clause de médiation dans les contrats, puis par la signature de

plusieurs accords interprofessionnels (7 au total) venus consacrer notre utilité et notre légitimité. La notoriété de notre association s'est étendue et consolidée à travers des demandes de médiations dans des domaines très variés comme le montre le rapport d'activité de la Déléguée générale. L'association est toujours très sollicitée pour délivrer des conseils auprès des auteurs et des producteurs et permet régulièrement le règlement de litiges avant même la tenue de la médiation (11 pour l'année 2023).

Depuis plusieurs mois, le développement sur mesure d'un outil de gestion des médiations - combiné à la mise à jour du site internet - a facilité la saisine de l'AMAPA et a permis de fluidifier le processus de traitement des dossiers. Cela a entraîné une augmentation des demandes et a généré pour notre Déléguée générale une nouvelle mission d'accompagnement des professionnels qui vient s'ajouter aux nombreuses tâches qu'elle effectue déjà pour le compte de l'association.

Cela confirme la nécessité de voir notre Déléguée générale occuper son poste à temps plein, comme décidé lors de l'Assemblée générale de l'année dernière. Mais, malgré vos efforts que je tiens à saluer chaleureusement, malgré l'augmentation de la subvention du CNC de 15 000 à 25 000 euros, et celle des 4 OGC de 6 000 à 9 000 euros, nos ressources restent insuffisantes pour assurer une rémunération à temps plein. Lors du dernier bureau financier qui s'est réuni le mois dernier, nos subventionnaires ont validé l'augmentation de leur subvention qui prendra effet avant la fin de l'année 2024. Nous allons donc adopter le budget 2025 en déficit, tout en nous engageant à déployer tous les efforts nécessaires pour le combler. À titre d'exemple, nous prévoyons de solliciter les diffuseurs afin de les impliquer dans le financement de l'AMAPA, étant donné que les médiations résolues par l'AMAPA le sont très souvent à leur bénéfice sans qu'ils en soient pleinement conscients.

Puisque nous nous projetons dans l'avenir, et avant de vous proposer de céder la présidence à Blanche Guichou à qui je témoigne toute ma confiance, permettez-moi de présenter les quelques objectifs qui me paraissent importants pour consolider l'AMAPA. Il serait bénéfique de documenter de manière régulière et exhaustive les résultats et le déroulement de chaque médiation. De cette façon, nous pourrions poursuivre la formation des médiateurs et approfondir leurs compétences en se basant sur les questionnements et les dilemmes rencontrés en réunion. Nous devrions également intervenir régulièrement lors des festivals ou des rencontres professionnelles afin de partager les méthodes et les succès de l'AMAPA sur le thème « *Comment l'AMAPA vous aide à régler vos conflits qui vous pompent tant d'énergie ?* ».

Je ne terminerai pas ce dernier rapport moral sans adresser mes remerciements sincères à tous ceux d'entre vous qui avez élevé et accompagné l'AMAPA pendant 22 ans.

Je tiens à remercier chaleureusement nos subventionnaires dont l'appui financier est crucial pour la pérennité de nos activités. Leur confiance en notre mission et leur soutien nous permettent de poursuivre notre engagement en faveur de la médiation dans un secteur qui n'a pas fini d'en avoir besoin.

Je remercie également tous les membres de l'AMAPA pour leur fidélité, leur engagement et leur soutien constant. C'est grâce à vous que l'AMAPA peut continuer à grandir et à jouer un rôle clé dans la résolution des conflits professionnels. Votre implication est essentielle à la reconnaissance et au succès de notre association.

Un grand merci à notre Déléguée générale Charlotte Paillieux qui depuis 2017 porte avec une exigence constante les valeurs de l'AMAPA. Sa disponibilité, sa capacité d'écoute, et son dévouement ont considérablement renforcé la réputation de notre association auprès des professionnels comme des médiateurs. Son travail rigoureux et son engagement sans faille sont des atouts inestimables pour l'AMAPA.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à Benjamin Montels, notre conseiller juridique dès les premiers balbutiements de l'AMAPA, pour son expertise précieuse. Son soutien juridique est indispensable pour assurer la qualité et la pertinence de nos interventions.

Enfin, j'exprime ma reconnaissance à toute l'équipe de la PROCIREP qui depuis de nombreuses années met à notre disposition ses précieuses compétences techniques et administratives ainsi que toute sa bienveillance sans lesquelles notre association aurait du mal à fonctionner. Son soutien continu nous permet de maintenir un haut niveau de service en accueillant les réunions de médiation, les formations, les Assemblées générales et le travail quotidien de notre Déléguée générale dans la meilleure ambiance qui soit.

Enfin, merci à vous chers membres du bureau de l'AMAPA pour votre engagement, votre expertise et votre amitié. Et à toi, chère Blanche, en cette année olympique, je te transmets le flambeau, porteur de nos valeurs et de nos aspirations, pour que tu continues à illuminer le chemin de notre association avec passion et dévouement !

Merci pour votre attention.

Anne Landois
Présidente de l'AMAPA
Juin 2024